

**COMITE SYNDICAL**  
**DOCKS SEINE NORD EUROPE / ESCAUT**  
**5 avril 2023 – 14h00**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents en qualité de délégués titulaires (4)** : Mme Sylvia DUHAMEL, MM. Bruno FONTAINE, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

**Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1)** : M. Marc BRIGNOU

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3)** : M. Sébastien DELQUIGNIES a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE. M. Fabrice LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Jean-François SAILLY. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

**Délégués titulaires excusés (5)** : M. Charles BLANGIS, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Guy MARCHANT, Mme Anny-Claude MORISAUX et M. Dominique SAVARY.

## ORDRE DU JOUR

1. Communications du Président
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2023
3. Budget Primitif 2023  
*Observations du Contrôle de Légalité*
4. Règlement portuaire
5. Quai public de Denain - Pierres Blanches  
*Point d'avancement du projet*
6. Quai public de Denain - AMI Zone 1.1  
*Retour sur la proposition reçue de l'entreprise SIG / Log's*
7. Avenir de la forme de radoub  
*Mise en œuvre d'un AMI*
8. Sécurisation des quais
9. Questions diverses

M Bruno RACZKIEWICZ est désigné Secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des Délégués titulaires et suppléants présents. Il informe le Président, M. Bruno FONTAINE que 3 pouvoirs ont été attribués : M. Sébastien DELQUIGNIES a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE. M. Fabrice LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Jean-François SAILLY. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

## **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

### **Echange F. DHERSIN / élargissement du Syndicat Mixte**

Le président FONTAINE évoque ses derniers échanges avec M. Franck DHERSIN, Vice-Président du Conseil Régional Hauts-de-France en charge des Transports.

Dans la perspective du Canal Seine Nord, la Région va devenir un acteur majeur dans le développement des plates-formes portuaires. Un syndicat mixte pour le pilotage des futures plates-formes associant la Région aux collectivités locales concernées vient d'être créé à cet effet.

Ainsi, la logique voudrait que la Région s'intéresse au premier syndicat mixte déjà opérationnel sur l'axe Seine-Escaut : Docks Seine Nord Europe / Escaut.

Du côté de notre syndicat mixte, intégrer un acteur tel que le Conseil Régional est nécessaire afin de monter en puissance. C'est le propos qu'a tenu le Président FONTAINE à M. Franck DHERSIN en lui rappelant qu'une réponse est attendue de sa part sur le positionnement de la Région quant à une intégration du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF**

M. le Président FONTAINE informe ses collègues que conformément aux règles en vigueur, le Budget Primitif du syndicat mixte a été transmis au contrôle de légalité suite à son adoption par le Comité Syndical lors de sa précédente réunion.

La Sous-Préfecture objecte que le total des ressources propres du syndicat mixte ne couvre pas les besoins de notre collectivité, grevées par le remboursement des prêts relais contractés pour la réalisation du chantier du terminal à conteneurs (cf. Annexes 4.1 et 4.2 de la maquette budgétaire 2023).

Consulté sur cette difficulté, le Trésor Public émet un avis divergent. Pour lui, s'il est un fait certain que les subventions ne peuvent être considérées comme des ressources propres, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bien de ressource dont le syndicat mixte va bénéficier pour honorer ses engagements financiers.

Le fait qu'elles n'apparaissent pas en ressource propre n'est pas discutable, pour autant, l'équilibre budgétaire est bien constaté dès lors que l'on prend en compte la totalité des ressources attendues.

Le Trésor Public nous informe qu'il consulte de son côté son propre service expertise pour avoir un avis éclairé sur le sujet.

Ces éléments de réponse ont été transmis au Contrôle de Légalité qui a souhaité que nous adressions en complément les conventions de financement conclues avec les partenaires financiers du Syndicat Mixte. Celle-ci ont été transmises à la Sous-Préfecture et nous sommes dans l'attente d'un retour.

## **REGLEMENT PORTUAIRE**

Le Port Public de Valenciennes accueille chaque année plusieurs centaines de bateaux et permet le transfert de plus d'un million de tonnes de marchandises en vrac, en conteneurs ou en colis lourds du fluvial vers le mode routier ou ferroviaire.

Cette activité importante nécessite la mise en place de certaines règles pour garantir à la fois la sécurité et l'hygiène sur les quais, mais également le maintien en bon état de l'outil portuaire.

L'ensemble de ces règles fait l'objet d'un règlement d'exploitation, élaboré conjointement avec notre concédant Voies Navigables de France.

Un premier règlement d'exploitation avait été établi en 2013, au démarrage de la gestion du Port Public de Valenciennes par le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut. En 2022, ce règlement a fait l'objet d'une modification portant sur le déploiement de la manutention de conteneurs sur d'autres quais que le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve.

Aujourd'hui, à l'aune d'événements récents, il apparaît souhaitable de procéder à de nouvelles adaptations de ce règlement d'exploitation.

Le projet de nouveau règlement a été présenté en séance. Les ajouts et modifications figurent dans le texte en surligné bleu.

Afin de rendre applicable de règlement d'exploitation, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

**D'approuver le règlement d'exploitation ;**

**D'autoriser Monsieur le Président à rendre exécutoire ce règlement d'exploitation.**

## **QUAI PUBLIC DE DENAIN – PIERRES BLANCHES**

### **Réunion du Conseil Régional**

Le 7 février 2023 s'est tenue la réunion du Conseil Régional sur les aides FEDER en matière de transport. Au programme était prévu un temps de présentation par Franck DERHSIN, suivi de groupes de travail pour aider à monter un dossier.

L'équipe du Syndicat Mixte a profité de cet événement pour établir des contacts avec les gestionnaires des dossiers de financement. Une réunion est prévue courant mai pour leur présenter l'opération du quai public de Denain.

### **RDV Société LESAFRE**

Dans la continuité du recensement des besoins des futurs utilisateurs potentiels du quai de Denain, l'équipe du syndicat Mixte a rencontré la société Lesaffre courant mars. Ils souhaitent fabriquer, par le biais de la fermentation, de la chondroïtine (un complément alimentaire permettant de soulager les douleurs articulaires) sur leur nouveau site industriel de Denain.

Lorsque l'usine aura atteint sa pleine capacité, la production devrait rester sous les 500 tonnes par an. L'usage de la voie d'eau n'est pas d'actualité. Néanmoins, Lesaffre désire maintenir la perspective de disposer dans le futur d'un quai pour péniches de type Freycinet.

Cette option est possible comme l'indique l'équipe du syndicat mixte, avec un espace à l'extrémité de la zone 1.1. qui ne sera pas aménagé dans un premier temps, quel que soit le scénario retenu.

### **Dossier FAD**

La FAD / Fonderie Acierie de Denain a sollicité Ports de l'Escaut car ils projettent de développer une activité sur des équipements de grandes dimensions avec un tonnage conséquent. Cette volonté de remporter de nouveaux marchés assurera la pérennité de l'entreprise actuellement en souffrance.

Ils ont répondu à un appel d'offre pour construire un générateur de vapeur de 220 tonnes, avec l'obligation de le livrer par voie fluviale compte tenu du poids de la pièce.

L'étude géotechnique de 2009 ne garantit pas la stabilité du quai de Denain pour un tonnage aussi important. Cette analyse nous est confirmée par Valétudes, avec la suggestion que depuis 2009 des désordres et des tassements de terrain se sont certainement produits.

Le lancement d'une étude G2 permettra d'actualiser nos données et de vérifier la capacité du quai à supporter le transbordement de ce type de colis.

### **Lancement de l'AVP**

Le quai public de Denain / Pierres Blanches est aujourd'hui saturé dans sa configuration actuelle. De plus avec l'aménagement de la ZAC des Pierres Blanches et sa commercialisation, de nouveaux besoins sont apparus pour ce quai.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce quai avait été lancé en 2020 et notifié en février 2021 en faveur d'un groupement emmené par Valétudes.

La mission s'était arrêtée sur un diagnostic en juillet 2021, puis les travaux avaient été suspendus dans l'attente de connaître les besoins des entreprises qui s'installeraient dans la ZAC alors en cours d'aménagement.

Aujourd'hui apparaît la nécessité de reprendre les études et de déclencher la phase AVP.

Le scénario retenu pour l'aménagement du quai public de Denain est le scénario 2. Ce scénario propose une réhabilitation complète des zones 1 et 2 et l'aménagement d'un poste à quai supplémentaire en zone 3 de type Duca D'Albe.

Il convient cependant de l'adapter, notamment pour pouvoir envisager l'implantation d'une activité de manutention « reachstacker » au début de la zone 1.1, ainsi qu'une dalle colis lourd sur la zone 1.2.

### **QUAI PUBLIC DE DENAIN – AMI ZONE 1.1**

Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé courant avril 2022 pour la passation d'une Convention d'Occupation Temporaire sur une partie du quai de Denain (3 000m<sup>2</sup> de terrain sur la partie la plus à l'ouest du quai).

Seule l'entreprise S.I.G. (Groupe LOG'S) a remis un dossier pour développer sur site une activité de manutention / stockage de conteneurs maritimes.

Ce projet pouvait présenter un intérêt pour la zone compte tenu du développement d'un entrepôt logistique d'une surface de 100 000 m<sup>2</sup> à proximité (SIG étant le constructeur de cet entrepôt et LOG'S devant l'exploiter ensuite).

Néanmoins, nous savons aujourd'hui que SIG a cédé ce nouvel entrepôt à la société GLP Management Property. Et il s'avère que LOG'S ne dispose d'aucune garantie de devenir locataire de tout ou partie du bâtiment logistique.

De ce fait, les prévisions de trafics établies pour la candidature de SIG/LOG'S à notre AMI ne sont pas vérifiables. De plus, LOG'S prévoit de desservir avec ce port ses clients basés sur ses entrepôts de Douai, Denain, Anzin. Dès lors, il ne s'agit plus d'un terminal privatif dédié à la zone d'activité et aux chargeurs implantés dans celle-ci, mais plutôt d'un terminal à vocation beaucoup plus large, quitte à ce que cela concurrence les plates-formes mises en place par la puissance publique, que ce soit à Dourges ou à Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve.

Une réunion s'est tenue le 9 mars dernier entre LOG'S, VNF et le Syndicat Mixte pour faire le point du dossier et de leur candidature. Il a été convenu que LOG'S affinerait et actualiserait son offre d'ici mai 2023.

Sur la base des nouvelles informations qui nous seront communiquées par LOG'S, nous pourrions, en concertation avec VNF, étudier la poursuite ou non de la procédure d'AMI.

### **FORME DE RADOUB**

Verso Energy nous a fait part de son intérêt d'intégrer la forme de Radoub dans son projet d'implantation. En effet, selon les besoins en hydrogène de leurs clients potentiels, l'extension du site peut s'avérer utile.

Pour mémoire, le bâtiment dit « de la forme de radoub se présente comme une darse en béton, couverte par un bâtiment de 120 mètres de long, 30 mètres de large et 20 mètres de haut. La construction de cet équipement remonte à la fin des années 1970, sa vocation étant la construction d'unités de transport fluvial. Depuis 2007, le site n'est plus occupé et a subi d'importantes dégradations. Le bâtiment est dans un état de délabrement avancé et la charpente métallique présente une forte corrosion. Malgré les

interdictions, cette enceinte est régulièrement « squattée » et détériorée. Elle peut s'avérer une source de danger pour autrui.

La forme de Radoub se situe sur le Domaine Public Fluvial de VNF, mis en concession au Syndicat Mixte. La privatisation d'une partie du domaine public ne peut se faire qu'après consultation ouverte au public, de type « appel à manifestation d'intérêt », de manière à ce que tout porteur de projet puisse faire valoir son initiative.

Le futur sous-délégué réaliserait à sa charge les travaux nécessaires à la sécurisation du bâtiment par sa réhabilitation ou sa destruction.

Suite à cette présentation, les membres du comité syndical valident le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour confier l'exploitation de la forme de Radoub à un tiers.

### **SECURISATION DES QUAIS**

La prévention des risques demeure une mesure primordiale à considérer dans la gestion des ports et dans leurs activités. Ainsi, l'ensemble des quais va être équipé d'une signalétique précisant les interdictions de circuler, couplée aux risques potentiels encourus.

Une réunion est également prévue en avril avec la société CUBE, implantée en arrière du quai de Bouchain. Leurs camions empruntent la route d'accès du port pour se rendre à l'entreprise, ce qui requiert une prise en compte de la coactivité et des désordres engendrés.

De même, le quai public de Denain Cacheux est régulièrement traversé par des riverains dont l'habitation est enclavée par le quai. Un examen de la situation est en cours avec VNF pour déterminer les mesures à appliquer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun membre ne se manifeste.

\*  
\*            \*

*Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la séance.*